

DOSSIER décembre 2020

Par Nolwenn Camenen

Reconversion : devenir vigneron, se former pour s'installer !

Devenir vigneron, vous y songiez depuis un moment.

Vous vous êtes renseignés sur le métier, vous vous y êtes confrontés en l'abordant de manière concrète grâce à des visites sur le terrain et à des rencontres avec les vignerons ou personnes travaillant dans la filière. Vous avez également évalué la dimension et les contours de votre projet, ainsi que les capacités financières requises par celui-ci.



Avant de passer l'étape du stage ou emploi salarié, il convient de s'interroger sur ses compétences et qualités actuelles pour exercer le métier de vigneron. Le métier de vigneron est en effet un métier très complet (cf notre dossier : [Le vigneron est-il un chef d'entreprise comme les autres ?](#))

Faire un bilan de son parcours professionnel, de ses compétences, de ses atouts, mais aussi de ses carences s'avère indispensable. Vous devez ainsi parvenir à identifier votre niveau et votre besoin de formation sur chacun des 6 pôles suivants :

- Viticulture
- Vinification
- Logistique
- Commercialisation, communication et relation client
- Administratif, gestion, et notions juridiques relatives aux activités liées à la production et la commercialisation de vins
- Management



Il existe aujourd'hui en France de nombreuses formations vitivinicoles, vous pouvez à ce titre consulter l'article de la revue du vin de France qui propose un panorama détaillé [des principaux diplômes et écoles permettant de faire carrière dans le vin](#)

En plus des compétences complémentaires conférées par la formation que vous choisirez, il peut être intéressant de regarder si celle-ci peut vous permettre d'obtenir un diplôme vous conférant également la Capacité Professionnelle Agricole, si vous ne l'avez déjà : [liste des diplômes](#).

La Capacité Professionnelle Agricole n'est pas obligatoire mais elle est un des éléments qui fait partie facteurs de priorité pour obtenir l'autorisation d'exploiter délivrée par la préfecture (L'autorisation d'exploiter est à demander avant votre installation, auprès de la Direction Départementale Des Territoires).

En France, il est en effet interdit d'exploiter des terres sans être en conformité avec la réglementation des structures, en terme de diplôme ou d'expérience professionnelle, quel que soit le mode de jouissance des terres (fermage, achat, prêt à usage, commodat, bail précaire, etc...). Le SDREA (schéma directeur des exploitations agricoles) régit tout ce qui a trait aux autorisations d'exploiter : le seuil des surfaces soumises à contrôle, ainsi que les ordres de priorité à l'installation.

La Capacité Professionnelle Agricole est, en outre, un des critères permettant de demander une [aide à l'installation](#)

Nous avons interrogé pour vous deux établissements du Val de Loire proposant des formations diplômantes qui permettent d'obtenir les compétences nécessaires en vue d'une installation, tout en conférant la capacité professionnelle agricole.

Il s'agit du Lycée agricole et viticole d'Amboise (37), qui propose un Bac Professionnel Conduite et Gestion d'une Exploitation Vitivinicole, et du CFPPA Edgard Pisani à Montreuil Bellay (49) qui propose quant à lui un Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole orientation viticulture.

Claire Tessier a répondu à nos questions pour le Lycée d'Amboise (37) :

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots le bac professionnel que vous proposez ?

« Le bac professionnel conduite et gestion d'une entreprise vitivinicole est une formation généraliste. Au départ, il ne s'agissait pas d'une formation spécifiquement pour adultes mais le contenu a été adapté pour des adultes. 15 à 20 personnes suivent chaque année cette formation. Environ 50% d'entre eux s'orientent à l'issue de la formation sur des postes salariés à responsabilité, au sein de domaines viticoles ou de structures de négoce, et 50% vers un projet d'installation viticole. La formation se déroule sur 10 mois. Elle est composée de 1100 heures en centre (la durée peut être réduite en cas de Validation d'Acquis Académiques) et de 10 à 12 semaines de stages en exploitation. »



Vous intervenez en tant que maillon charnière dans les projets de reconversion, quels sont selon vous les clefs d'un projet de reconversion réussie vers une installation en tant que vigneron ?

« Il y a quatre piliers indispensables pour qu'un projet d'installation réussisse : il s'agit de quatre compétences à avoir ou acquérir :

- 1- La compétence de gestionnaire d'entreprise – qui répond à la nécessité de piloter l'entreprise, de savoir prendre des décisions.
- 2- La compétence technique – qui répond au besoin de maîtriser la production sur le plan quantitatif et sur le plan qualitatif.
- 3- La compétence de gestion des ressources humaines – qui répond à la fonction d'employeur souvent nécessaire à la production, la transformation ou la commercialisation du vin »
- 4- La compétence commerciale – car il est de plus en plus important de conserver et développer la valeur ajoutée sur l'entreprise.

[Site web Lycée Agricole Amboise](#)

Muriel Delhumeau nous a également répondu pour le CFPPA Edgard Pisani de Montreuil Bellay (49) :

Pouvez-vous nous présenter en quelques mots le Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole orientation viticulture que vous proposez ?

« Il s'agit d'une formation pour adultes de 11 mois, soit 1148 heures en centre et 350 heures en entreprise (parcours adapté en fonction de l'expérience). Nous formons chaque année une bonne dizaine de personnes : entre 9 et 15 suivant les années. A part dans le cas de projets de reprises familiales, la plupart des personnes que nous formons sont d'abord salariés sur des domaines viticoles à l'issue de la formation, ou salariés associés. Nous accueillons en formation des candidats qui ont déjà une première expérience viticole ou sinon nous leur conseillons une période d'immersion professionnelle sur un domaine viticole afin d'être certains qu'ils ont fait le bon choix et qu'ils s'orientent sur la bonne voie en suivant cette formation. Mais il arrive aussi que des stagiaires n'aient ni l'un ni l'autre et entrent en formation »



Vous intervenez en tant que maillon charnière dans les projets de reconversion, quels sont selon vous les clefs d'un projet de reconversion réussie vers une installation en tant que vigneron ?

« Avoir les pieds sur terre, ne pas bâtir son projet sur du rêve ! Pour qu'un projet d'installation réussisse il faut avoir bien étudié la faisabilité budgétaire du projet en amont, afin de s'assurer que celui-ci est viable. Par ailleurs, à moins d'avoir un projet très solidement bâti et une extrême motivation, un passage par le salariat ou par une période d'association avant de s'installer seul me semble indispensable. »

[Site web CFPPA Edgard Pisani](#)

La formation est une étape importante dans le processus de reconversion en vue d'une installation. L'expérience d'Ampelio en matière d'accompagnement à la reprise de domaines viticoles conforte les propos recueillis dans ces deux témoignages.

Pour qu'un projet de reconversion aboutisse sur une installation en tant que vigneron, il est nécessaire d'être pragmatique et de bâtir son projet avec méthode, en se fixant des objectifs à court, moyen et long terme.



Vous avez un projet d'installation ou de reprise de domaine viticole ?

Contactez-nous au 02 41 09 17 51

Par mail sur l'adresse : contact@ampelio.fr

Depuis plus de 10 ans AMPELIO accompagne des transactions viticoles sur le Val de Loire.

Elles sont le fruit de notre méthodologie et de notre expertise

en transmission, reprise ou reconversion viticole

Retrouvez-nous sur <https://ampelio.fr/>

Téléphone 02 41 09 17 51
Email contact@ampelio.fr
Site ampelio.fr

Correspondance
13 Chemin de la Monnaie
49170 Savennières

Rendez-vous
Rue de Coulaines
49170 La Possonnière